

Guide des clubs saison 2020/2021



SOMMAIRE

I. Les licences

1. [Les avantages de la dématérialisation des licences](#)
2. [Comment réaliser la dématérialisation](#)
3. [Le paiement en ligne c'est possible](#)
4. [Comment réaliser le paiement en ligne](#)
5. [Anticiper les certificats médicaux et les mises à jour des photos](#)
6. [Licence 2020/2021](#)

II. Licence éducateur

1. [Avec quels diplômes ou attestation je peux obtenir une licence éducateur](#)
2. [Un éducateur peut prétendre à la double licence \(joueur + éducateur\)](#)
3. [Attestation d'honorabilité](#)

III. Formations éducateurs

1. [Inscriptions BMF et BEF et apprentissage](#)

IV. Documents utiles

1. [Fiche renseignements licencié\(e\)s et fiche sanitaire](#)
2. [Email à vos joueurs](#)
3. [Programme « BLEU BLANC ROUGE foot »](#)
4. [Formulaire pour créer une entente](#)

V. Educateurs U7 à U11

1. [U7: situations et jeux + guide interactif+ fiche séance](#)
2. [U9: situations et jeux + guide interactif + fiche séance](#)
3. [U11: situations et jeux + guide interactif + fiche séance](#)
4. [U13: guide interactif + fiche séance](#)

VI. Campagne Emploi, Apprentissage, Equipements

1. [Subventions associations](#)



PRISE DE LICENCE DÉMATÉRIALISÉE

Dans sa démarche d'innovation continue, la Fédération Française de Football a à cœur de proposer à ses clubs de nouveaux services digitaux qui leur facilitent la vie et leur permettent de réduire les charges administratives.

Depuis la saison 2017/2018, les clubs peuvent profiter du service de dématérialisation des demandes de licences qui permet aux adhérents de remplir leur formulaire de demande de licence directement en ligne (renouvellements et nouvelles demandes pour les joueurs amateurs et dirigeants).

LES AVANTAGES :

-  **Gain de temps important dans la collecte de pièces**
(moins de scan, moins d'allers/retours avec les licenciés)
-  **Facilité de saisie des informations**
-  **Réduction des charges administratives**
-  **Rapidité du processus**
-  **Ecologique**
(suppression des licences en papier)
-  **Service gratuit**



La dématérialisation des licences :

(cliquez sur les images pour regarder les vidéos)



Sommaire

COTISATION EN LIGNE

Depuis la saison 2018/2019, les clubs utilisant la dématérialisation des demandes de licences peuvent également proposer aux adhérents qui le souhaitent de payer leur cotisation en ligne par Carte Bancaire !

- **LES AVANTAGES :**

- 1 Facilité de suivi des paiements
- 2 Possibilité de proposer le paiement en plusieurs fois
- 3 Plus besoin de manipuler de l'argent
- 4 Gain de temps
- 5 Facilite le suivi des dossiers en ligne
- 6 Preuve de paiement reçue automatiquement par email pour les pratiquants

COÛT DU SERVICE POUR LES CLUBS

Des frais de transaction seront imputés sur chaque cotisation payée en ligne.
Ces frais sont à la charge des clubs.

Pour la saison 2019/2020, pour chaque transaction ils sont de :

0,12€

Coût fixe par transaction

Coût variable par transaction

0,55%

du montant de la transaction

Exemple : pour une cotisation de 100€ payée en ligne par un licencié en une seule fois,
le club percevra la somme de 99,33€.



[Sommaire](#)

Le paiement en ligne:

(cliquez sur l'image pour regarder la vidéo)



[Plus d'informations ici](#)



[Sommaire](#)

Quelques conseils de la ligue:

<https://normandie.fff.fr/simple/licence-bien-preparer-la-saison-2020-2021/>

- Le certificat médical
- La photo
- L'email



The screenshot shows the website of the Ligue de Football de Normandie. At the top, there is a navigation bar with links: ACCUEIL, LIGUE, COMPÉTITIONS, PRATIQUES, FORMATIONS, TECHNIQUE, ARBITRAGE, CLUBS, MÉDIAS, DOCUMENTS. The main content area features a large image of a computer monitor displaying a 'LICENCE' form, with the headline 'Licence : Bien préparer la saison 2020/2021'. Below the image, it states 'Publié le 12/05/2020' and includes tags for 'Licences' and 'Saison 2020/2021'. The article text begins with 'Cet article vise à vous donner quelques éléments pour faciliter votre organisation pour le renouvellement de vos licences pour la saison à venir.' and mentions 'Certificat médical'. On the right side, there are sections for 'SUR LE MÊME SUJET' (Information licences), 'ACTUALITÉS' (Pensez à renouveler vos licences ar...), and 'A VOTRE SERVICE' (Demande et Délivrance des Licences). At the bottom right, there is a graphic for 'NOUVEAUTÉS - PRINTEMPS - ÉTÉ 2020 -' and a logo for 'DISTRICT de FOOTBALL de la NORMANDIE'.



[Sommaire](#)

Licence 2020/2021:

- ☐ CERTIFICAT MEDICAL
- ☐ DEMANDE DE SURCLASSEMENT
- ☐ QUESTIONNAIRE DE SANTE
- ☐ DEMANDE DE LICENCE JOUEUR
- ☐ DEMANDE DE LICENCE ARBITRE
- ☐ DEMANDE DE LICENCE EDUCATEUR
- ☐ ACCORD DISPENSE CACHET MUTATION
- ☐ ASSURANCE LICENCIE LFN



Les démarches et différents types de licence pour vos éducateurs :

Type de licence délivrée selon le diplôme :

➤ **ANIMATEUR FEDERAL :**

Elle peut être délivrée à toutes personnes titulaires d'au moins une attestation de formation d'un module de formation d'Educateur Fédéral d'un des certificats fédéraux suivants :

- module du Certificat Fédéral 1 (U9 ou U11)
- module du Certificat Fédéral 2 (U13 ou U15)
- module du Certificat Fédéral 3 (U17 ou Seniors)

Ou titulaire d'une attestation de formation d'au moins un des modules suivants : U6/U7 ; Handicap ; animateur Football en milieu Urbain.

➤ **EDUCATEUR FEDERAL :**

Nous vous rappelons que seuls les Educateurs ayant obtenu leur Certification CFF1 – CFF2 – CFF3- CFPA (copie des Diplômes) se verront délivrer la licence Educateur Fédéral.

Ou titulaires des « anciens » diplômes Initiateur 1 (I1), Initiateur 2 (I2) et animateur Seniors (AS).

➤ **TECHNIQUE REGIONALE :**

Titulaires du BEES 1°, BEF ou BMF (Nouveauté depuis de la saison 2019-2020 le recyclage est valable pendant 3 ans).



Les pièces à fournir :

- Certificat médical :

Obligatoire pour toutes les demandes de licence animateur, éducateur fédéral et technique.

Un certificat médical rempli sur une demande de licence joueur ne peut pas être valable pour une demande de licence animateur, éducateur ou technique (aptitudes différentes).

- Fonction :

A renseigner obligatoirement (fonction exacte + équipe) pour toutes les demandes de licence animateur, éducateur fédéral et technique.

- Autorisation parentale :

Obligatoire pour les demandes de licence pour les animateurs mineurs. La pièce ne figure pas actuellement dans les pièces à fournir lors de la demande de licence. Les services de la FFF l'ajouteront très prochainement.

- Carte professionnelle :

La carte professionnelle est désormais obligatoire lors de la demande de licence technique/régional (BEES 1° / BEF / BMF), que vous soyez éducateur **sous contrat de travail ou bénévole**.



La double licence :

Détention simultanée d'une licence joueur et d'une licence éducateur.

Lors d'une double licence, la moins chère des deux est gratuite.

Article 17 - La détention simultanée d'une licence « Technique Nationale » ou « Technique Régionale » et d'une licence joueur :

1. La licence « Technique Nationale » ou « Technique Régionale » ne permet pas de prendre part à une rencontre, en tant que joueur. Pour l'obtention et l'utilisation de la licence joueur, l'ensemble des règles liées à la qualification et la participation des joueurs est applicable. Conformément à l'article 64 des Règlements Généraux de la F.F.F., le titulaire d'une licence « Technique Nationale » ou « Technique Régionale » peut détenir de manière simultanée une licence de joueur mais n'est pas considéré en situation de « double licence » joueur.
2. Le titulaire d'une licence « Technique Nationale » ou « Technique Régionale » sous contrat ne peut contracter en tant que joueur sous contrat (et inversement).
3. Le titulaire d'une licence « Technique Nationale » ou « Technique Régionale » bénévole ne peut détenir une licence de joueur sous contrat dans la même catégorie d'âge que l'équipe encadrée (et inversement).
4. Le titulaire d'une licence « Technique Nationale » ou « Technique Régionale » qui encadre une équipe d'une catégorie d'âge en tant qu'entraîneur principal ou adjoint ne peut détenir, dans un autre club, une licence joueur « libre » dans la même catégorie d'âge que l'équipe encadrée (et inversement).

Possibilité de délivrer une licence libre Joueur + une licence Fédéral ou Animateur dans un même club.

Toute demande de licence incomplète ne pourra être délivrée et le club, s'il est soumis à obligation vis-à-vis du Statut des Educateurs et Entraîneurs, se retrouvera en infraction.



L'attestation d'honorabilité:

Déclaration d'honorabilité
Educateurs bénévoles



Je soussigné(e) **[NOM Prénom]**

Certifie avoir pris connaissance des dispositions de l'article L. 212-9 du Code du Sport dans le cadre de l'exercice à titre bénévole de la fonction d'éducateur sous l'une des licences fédérales (Technique, Educateur Fédéral ou Animateur Fédéral).

J'ai bien noté que :

- Je ne peux exercer ces fonctions si j'ai fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :
 - 1° Au chapitre Ier du titre II du livre II du code pénal, à l'exception du premier alinéa de l'article 221-6 ;
 - 2° Au chapitre II du même titre II, à l'exception du premier alinéa de l'article 222-19 ;
 - 3° Aux chapitres III, IV, V et VII dudit titre II ;
 - 4° Au chapitre II du titre Ier du livre III du même code ;
 - 5° Au chapitre IV du titre II du même livre III ;
 - 6° Au livre IV du même code ;
 - 7° Aux articles L. 235-1 et L. 235-3 du code de la route ;
 - 8° Aux articles L. 3421-1, L. 3421-4 et L. 3421-6 du code de la santé publique ;
 - 9° Au chapitre VII du titre Ier du livre III du code de la sécurité intérieure ;
 - 10° Aux articles L. 212-14, L. 232-25 à L. 232-27, L. 241-2 à L. 241-5 et L. 332-3 à L. 332-13 du présent code.
- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.

FAIT LE :

SIGNATURE :

V2017.01

[téléchargez l'attestation ici](#)

[Sommaire](#)

Les dates d'inscriptions BMF et BEF :

En vue de la saison 2020 – 2021, l'Institut de Formation du Football (IR2F) de la Ligue de Football de Normandie organise les formations du Brevet d'Entraîneurs de Football (BEF) et du Brevet Moniteur de Football (BMF) titres à finalités professionnelles de niveau III et IV.

Nouveauté de la saison prochaine : le BEF Apprentissage.

Vous trouverez en annexe 4 les dossiers d'inscriptions, et à retourner à l'IR2F accompagnés des documents demandés.

L'IR2F est à votre écoute pour plus d'informations concernant votre demande d'inscription.

Contact : Béatrice RICHARD – 02 76 86 21 03 – brichard@normandie.fff.fr

Tous les dossiers sur: <https://normandie.fff.fr/simple/dossiers-de-candidatures-bef-bmf-et-apprentissage/>



Fiche renseignements licencié(e)s et fiche sanitaire:

LOGO
CLUB

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Le joueur

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de Naissance : _____ Catégorie : _____
 Adresse postale : _____

Parents ou représentants légaux

Nom : _____
 Prénom : _____
 Tel : _____
 Mobile : _____
 Email : _____
 Profession (event) : _____

Nom : _____
 Prénom : _____
 Tel : _____
 Mobile : _____
 Email : _____
 Profession (event) : _____

Mon enfant arrive au stade : ☐ Seul ☐ Je l'accompagne ☐ Autre : _____
 Mon enfant part du stade : ☐ Seul ☐ Je l'accompagne ☐ Autre : _____

AUTORISATION DE TRANSPORT

J'autorise mon enfant à utiliser les transports mis à sa disposition par le club pour effectuer tout déplacement nécessaire à son fonctionnement (parties particulières, matches, tournois en commun, autres...)

Signature : _____

Ci-joint vous trouverez sous format Word et PDF une fiche de renseignements à proposer à vos licencié(e)s pour préparer la nouvelle saison 2020-2021. Vous pourrez l'utiliser et la modifier à votre convenance en y ajoutant notamment le logo de votre club. Ainsi qu'une fiche de liaison.

[téléchargez le PDF ici](#)



Document
Microsoft Office Word

[téléchargez le format WORD ici](#)

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Crédit de l'Agence Nationale de la Santé

**FICHE SANITAIRE
DE LIAISON**

NOM : _____
 PRÉNOM : _____
 DATE DE NAISSANCE : _____
 CATEGORIE : ☐ FILLE ☐

DENTS ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT. ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMURIR DE SON CABINET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

VACCINS OBLIGATOIRES	DATE DES DERNIÈRES RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie		Rougeole	
Tétanos		Rougeole épidémique	
Poliomyélite		Scarlatine	
Coqueluche		Varicelle	
Neuroleptos		Maladie de Lyme	
MM			

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication. Attention : les vaccins antitétaniques ne protègent aucune contre-indication.

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ oui ☐ non

Si oui, joindre une ordonnance récente et la médication correspondante (liste de médicaments dans leur emballage d'origine marquée au nom de l'enfant avec la médication). Joindre également le permis d'être admis au stade.

L'ENFANT A-T-IL EU LES MALADIES SUIVANTES ?

ALLERGIES	ASTHME	DIABÈTE	ÉPILEPSIE	SCARLATINE
ALLERGIES	ASTHME	DIABÈTE	ÉPILEPSIE	SCARLATINE
ALLERGIES	ASTHME	DIABÈTE	ÉPILEPSIE	SCARLATINE
ALLERGIES	ASTHME	DIABÈTE	ÉPILEPSIE	SCARLATINE

ALLERGIES : ☐ ALIMENTAIRES ☐ AUTRES : _____

PRÉCISER LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR si automatisation le signale :

[fiche sanitaire ici](#)



[Sommaire](#)

Exemple de mail à transmettre à vos joueurs

Bonjour,

Tu étais licencié au _____ (*Nom du club*) en 2019/2020 et comme tous les footballeurs tu n'as pu terminer la saison. Afin de bien préparer la prochaine et de t'accueillir au mieux, nous avons besoin de connaître tes intentions.

Merci de compléter et de renvoyer le coupon ci-dessous avant le _____ à Mr _____ (*mail, courrier*)

Au plaisir de te retrouver au stade _____ signature

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Portable :

Mail :

Désire continuer le football au sein de _____ ☐

Désire jouer dans un autre club (déménagement, autre raison...) ☐

Désire arrêter le football. ☐



Programme « **BLEU** **BLANC** **ROUGE** foot » :

La FFF met des documents à disposition des clubs dans le but d'accompagner votre début de saison.

Les fiches pratiques proposées sont:

L'accueil (questionnaire pour les enfants et référents accueil)

[téléchargez les documents ici](#)

L'encadrement et l'approche avec les parents (5 fiches conseil)

[téléchargez les fiches ici](#)

Les portes ouvertes et permis de jouer (fiche conseil + affiche personnalisée et flyers)



[téléchargez les ici](#)



[Sommaire](#)

Formulaire pour la création d'une entente:



DECLARATION D'ENTENTE DOF

SAISON 2019/20

Ce formulaire n'est pas un engagement mais doit obligatoirement être utilisé pour que l'Entente soit prise en compte. Conformément à l'article 39 bis des Règlements Généraux de la FFF et LFN, les Ententes de Clubs sont autorisées dans l'ensemble des championnats et critères organisés par le DOF sous certaines conditions et notamment :

- Les ententes sont annuelles, renouvelables.
- Les ententes doivent obtenir l'accord du Comité Directeur du District.
- Les joueurs des ententes conservent leur qualification à leur propre club et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition.
- Chaque club de l'entente devra présenter minimum 3 licenciés pour des équipes à 8 – six pour des équipes à 11.
- Autorisation d'accession dans la limite de l'article 39 bis RG LFN.
- L'engagement de l'équipe est du ressort exclusif du Club référent qui doit compléter et faire compléter les éléments ci-après pour adresser ce document au secrétariat du DOF pour validation par le Comité de Direction du District de l'Orne de Football.

Les clubs soussignés déclarent constituer une Entente dans la catégorie ...
Le NOM de l'Entente sera...

- L'Entente sera gérée par le club de
- Les couleurs de l'équipe seront
- Les rencontres auront lieu sur le stade de

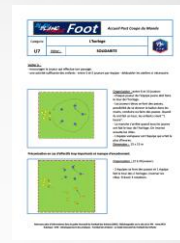
Club référent		
Nom, Prénom	signature du Président	Cachet du club
Club n° 2		
Nom, Prénom	Signature du Président du club	Cachet du club
Club n° 3		
Nom, Prénom	Signature du Président du club	Cachet du club
	Club n° 4	
Nom, Prénom	Signature du Président	Cachet du club

[téléchargez le formulaire ici](#)

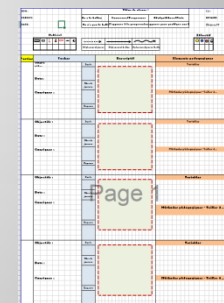


[Sommaire](#)

U7: situations et jeux



[téléchargez les ici](#)



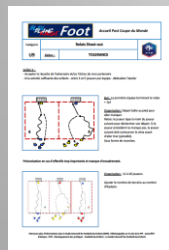
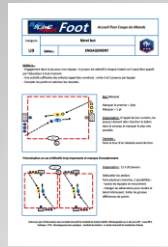
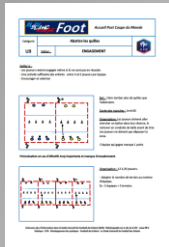
[fiche séance ici](#)

[téléchargez le guide interactif U6-U7 ici](#)



[Sommaire](#)

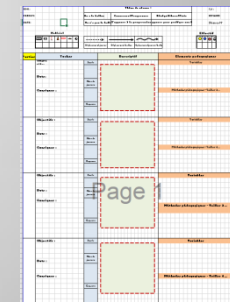
U9: situations et jeux



[téléchargez les ici](#)



[téléchargez le guide interactif U8-U9 ici](#)

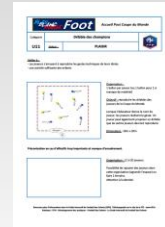


[fiche séance ici](#)



[Sommaire](#)

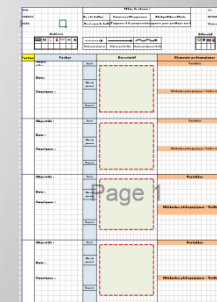
U11: situations et jeux



[téléchargez les ici](#)



[téléchargez le guide interactif U10-U11 ici](#)

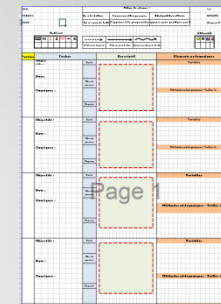


[fiche séance ici](#)



[Sommaire](#)

U13: Guide interactif



[fiche séance ici](#)

[téléchargez le guide interactif U12-U13 ici](#)

Campagne emploi, apprentissage, équipement :

Agence Nationale du Sport - <http://www.agencedusport.fr/>

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

En 2020, 122,5M€ (+7M€ par rapport à 2019) seront consacrés au financement des actions menées par les structures déconcentrées et associations affiliées des fédérations sportives agréées par le ministère des sports.



Aucune demande de subvention ne doit être adressée directement à l'Agence nationale du Sport. En fonction du dispositif, contactez en premier lieu vos référents territoriaux de l'Agence [DDCS/DR(D)JSCS] ou le référent de votre fédération. Ils vérifieront l'éligibilité de votre projet au regard des orientations fixées pour l'année en cours.

La campagne de subventionnement de l'Agence Nationale du Sport 2020 est officiellement lancée et se déroulera **jusqu'au 31 mai**.

Dans le prolongement de l'édition expérimentale concluante de 2019, qui a comptabilisé plus de 1 700 dossiers soutenus et un montant de plus d'4,5 millions d'Euros attribués, la F.F.F. relance cette année la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » de l'Agence Nationale du Sport au profit de ses ligues, districts et clubs affiliés.

La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses priorités de développement, à savoir :

- La diversification de ses pratiques
- Le développement de la pratique féminine
- Le développement du football loisir
- La structuration de ses clubs
- Le rôle éducatif, social et solidaire du football

Projets Sportifs Fédéraux

Le dépôt de votre dossier doit s'effectuer sur le site <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Pour vous accompagner nous vous invitons à consulter le [GUIDE LE COMPTE ASSO 2020](#).

Les différentes conditions d'éligibilités sont rappelées dans le document « [lettre de cadrage clubs](#) ».



Quelques petits rappels :

- Il est conseillé de mettre à jour les informations de votre club (n° d'affiliation, documents 2020 et RIB (si changement)) avant de déposer votre demande.
- **1 seul dossier** et **plusieurs actions** : lors de votre dépôt de dossier, vous pouvez renseigner plusieurs actions correspondant aux différents axes du Plan Ambition 2020 mais attention **un club = un dossier**.
- Le code de subvention pour la Normandie est le **1127**.
- Pour cette nouvelle campagne, il existera un resserrement des dispositifs éligibles au financement des projets.

Emploi / Apprentissage et Infrastructures

Il vous est possible de retrouver toutes les informations concernant les campagnes régionales ANS 2020 Emploi, Apprentissage et Equipements, sur le site de la DRDJSCS.



VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION

Vous souhaitez déposer un dossier de demande de subvention

« Aide au projet »

au titre du projet sportif fédéral (PSF) de votre
fédération
(hors emploi / apprentissage / aisance aquatique)

« Aide emploi / apprentissage / Aisance aquatique »

Au titre du projet sportif
territorial (PST) de votre
DR(D)JSCS

Votre fédération
d'affiliation met en
place un projet sportif
fédéral (PSF) ⁽¹⁾

Votre fédération
d'affiliation met en
place une stratégie de
labellisation ⁽¹⁾

Quelle que soit votre
fédération d'affiliation

Déposez votre dossier sur
LE COMPTE ASSO
lecompteasso.associations.gouv.fr

Déposez votre dossier
selon les modalités
définies et
communiquées par votre
fédération

Déposez votre dossier sur
LE COMPTE ASSO
lecompteasso.associations.gouv.fr

Sélectionnez le numéro
de la fiche de votre
fédération d'affiliation et
saisissez votre demande

Sélectionnez le numéro
de la fiche de votre
direction régionale ou
départementale de votre
territoire et saisissez
votre demande

Instruction du dossier
par la fédération

Instruction du dossier
par la fédération

Instruction du dossier
par les services
déconcentrés
Pour les dossiers emploi
et apprentissage, un
avis sera demandé à
votre fédération
d'affiliation

Commission fédérale

Commission fédérale

Commission de
concertation /
conférence des
financeurs

Décision du directeur
général de l'Agence
nationale du Sport

Décision de la fédération

Décision du Préfet de
région, délégué
territorial de l'Agence

Notifications
d'accord et de refus

Notifications
d'accord et de refus

Notifications
d'accord et de refus

Evaluation par la
fédération

Evaluation par la
fédération

Evaluation par les
services déconcentrés



Sommaire